



Arrêté

Portant permis de stationnement

Mairie de l'Ile Bouchard

Pour travaux

Le Maire de la commune de l'Ile Bouchard,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'entreprise SARL Jérôme Narbonne domiciliée au 4 rue des Cordeliers 37220 à l'Ile Bouchard en date du 17 avril 2023 qui souhaite effectuer des travaux de remaniements de couvertures en occupant temporairement le domaine public au 22 rue de Beauvais 37220 à l'Ile Bouchard ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTÉ :

Article 1

Du mardi 02 mai 2023 au vendredi 12 mai 2023, la société SARL Jérôme Narbonne demeurant au 4 rue des Cordeliers 37220 à l'Ile Bouchard est autorisée à procéder à des travaux de remaniements de couvertures avec la pose d'un échafaudage au 22 rue de Beauvais 37220 à l'Ile Bouchard.

Article 2

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réservation de place de stationnement devant le 22 rue de Beauvais pour la pose de l'échafaudage ;

- circulation : La circulation sera fermée rue de Beauvais, le mardi 02 mai 2023 de 08 heures à 12 heures ;

Article 3

La signalisation sera mise en place par l'entreprise SARL Jérôme Narbonne.

Article 4

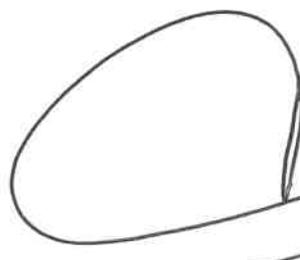
La société SARL Jérôme Narbonne est occupante temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5

Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'Ile Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Ile Bouchard, l'ASVP de l'Ile Bouchard, l'entreprise SARL Jérôme Narbonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Ile Bouchard, le 24 avril 2023

Arrêté n° 2023-04-65	
PUBLIÉ LE	24/03/2023
ACTE EXÉCUTOIRE	


Nathanaël VIGNON
